

# BIENVENUE AUX HUG MON GUIDE D'ACCUEIL

Maison de l'enfance et de l'adolescence



# Sommaire

---

Nos engagements .....	4
La charte de l'enfant hospitalisé .....	6

## **Votre accueil**

Votre hospitalisation .....	8
-----------------------------	---

## **Vos soins**

La prise en charge .....	11
Soyez partenaire des soins .....	13
Qualité et sécurité .....	15

## **Vie pratique**

Votre confort .....	16
Votre sécurité .....	18

## **Droits et responsabilités**

Vos droits .....	19
Vos responsabilités .....	23

## **Votre départ**

Votre sortie .....	25
Facturation .....	27

## **Maison de l'enfance et de l'adolescence**

Informations pratiques .....	29
------------------------------	----

### **Impressum**

**Textes** Direction de la communication

**Photos** Julien Gregorio et David Wagnières

**Réalisation** Nicolas Courlet

**Parution** Décembre 2024

**Réf.** 503188

# Votre séjour

---

J'ai à cœur de vous souhaiter, à vous parents et à votre enfant, la bienvenue au sein des Hôpitaux universitaires de Genève.

Avec les collaboratrices et collaborateurs de la Maison de l'enfance et de l'adolescence, nous tenons à ce que le séjour de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions. Nous avons donc conçu ce guide spécialement pour vous. Vous y trouvez une présentation de l'ensemble de nos services afin de vous accompagner durant cette période.

Grâce à nos expertes et nos experts, l'excellence médicale est non seulement une promesse, mais également un engagement de chaque instant.

Nos équipes médico-soignantes sont vos partenaires dévoués dans le projet de soins et de vie de votre enfant. De plus, nous sommes à votre disposition pour faciliter son séjour et le rendre le plus agréable possible. Nous sommes à l'écoute de vos besoins et nous nous engageons à offrir la meilleure prise en charge possible à chaque jeune patient et patiente.

Soyez assurés et assurées que nous mettons tout en œuvre pour être à vos côtés à chaque étape de l'hospitalisation.

Votre confiance est le moteur de notre excellence.



Robert Mardini,  
Directeur général

# Nos engagements

---

## **Zéro discrimination**

Aux HUG, nous vous accueillons sans faire de différence par rapport à votre origine, votre religion, vos opinions, votre orientation sexuelle ou votre identité de genre. Les personnes qui vous soignent (médecins, soignantes et soignants) s'engagent à respecter vos croyances et votre culture et celles de vos proches.

## **Un hôpital accessible à toutes et tous**

Aux HUG, nous adaptons les soins à vos besoins spécifiques et à vos possibilités de mobilité et de communication. Si vous êtes en situation de handicap, nous faisons tout pour faciliter votre accueil. Nous vous offrons la prise en charge convenant le mieux à votre situation.

## **Des soins adaptés et respectueux**

Nous vous proposons une prise en charge qui tient compte de vos besoins et de vos préférences personnelles. Nous faisons attention à votre bien-être, au respect de votre intimité et au soulagement de vos douleurs. Nous respectons toujours votre volonté. Si vous n'êtes pas en état de nous dire ce que vous voulez, nous consultons la personne qui vous représente. Nous appliquons vos directives anticipées.

## **Une communication confidentielle et facilitée**

Nous vous informons régulièrement sur votre prise en charge (quels examens sont faits, quels traitements vous sont proposés, etc.).

Vous pouvez poser toutes vos questions à tout moment. Vous avez le droit de demander à consulter votre dossier médical. Nous sommes vos partenaires et partageons avec vous toutes les décisions qui vous concernent. Pour cela, nous vous donnons toutes les explications dont vous avez besoin, le plus clairement et simplement possible.

### **Vous êtes nos partenaires dans les soins**

Nous vous encourageons à prendre une part active dans vos soins. Vous êtes notre partenaire et votre avis compte. En participant à votre prise en charge, vous nous aidez à mieux vous soigner. Nous intégrons aussi vos proches, si vous le voulez.

### **La recherche, mais seulement avec votre accord**

Avant toute participation à une étude clinique, vous recevez une information complète et devez donner votre consentement de manière libre et explicite. Vous n'avez aucune obligation de participer et pouvez vous retirer de l'étude à tout moment.

### **Une qualité des soins évaluée en continu**

Nous avons besoin de vos observations et de votre opinion sur nos soins pour continuer à les rendre meilleurs. Nous vous encourageons à vous exprimer en répondant à nos questionnaires de satisfaction. Si vous rencontrez des difficultés durant votre passage aux HUG, vous et vos proches pouvez vous adresser à tout moment à notre espace médiation.

# La charte de l'enfant hospitalisé

---

## Le bien-être de l'enfant

La charte de l'enfant hospitalisé à la Maison de l'enfance et de l'adolescence des HUG témoigne d'une volonté partagée d'assurer le bien-être de l'enfant. Elle s'inspire de la charte européenne de l'enfant hospitalisé.

- 1 L'enfant est hospitalisé uniquement si les soins ne peuvent être prodigués en ambulatoire.
- 2 L'enfant a le droit d'avoir auprès de lui ses parents ou une personne de substitution.
- 3 L'enfant reçoit une information concernant sa maladie et les soins qui en découlent, adaptée à son âge et à sa faculté de compréhension.
- 4 Les parents sont informés de façon compréhensible, si possible dans leur langue.
- 5 L'enfant et ses parents ont droit au respect de leur religion ou croyance et de leur culture.
- 6 L'intimité de l'enfant et de sa famille est respectée. La confidentialité des informations est garantie dans l'intérêt de l'enfant.
- 7 L'enfant est accueilli dans un service adapté à son âge, ainsi qu'à ses besoins physiques, affectifs et éducatifs.

- 8 L'équipe soignante dispense des soins, en assure la continuité, tout en répondant aux besoins psychologiques et émotionnels de l'enfant et de sa famille.
- 9 L'enfant est traité avec tact et compréhension en toutes circonstances.

Les droits de l'enfant hospitalisé sont indépendants de son âge, de sa maladie et de son état de santé.

### **Un droit fondamental**

Selon l'UNESCO, « le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants ». Rédigée en 1988 lors de la première conférence européenne des associations « Enfants à l'hôpital », la charte européenne résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.

# Votre hospitalisation

---

**La Maison de l'enfance et de l'adolescence comprend cinq unités d'hospitalisation de pédopsychiatrie, réparties par âges, types et durées de séjour. La prise en charge proposée est pluridisciplinaire et associe des programmes de soins individualisés et de groupe, avec ou sans médiation thérapeutique (lire en page 12).**

## Passez nous voir avant

Dès que vous connaissez la date d'hospitalisation de votre enfant, nous vous demandons de passer quelques jours avant au bureau des admissions hospitalières, localisé à l'Hôpital des enfants. Vous remplirez alors les formalités administratives, ce qui vous déchargera de ce souci le jour de son entrée à l'hôpital.

## Vérifiez vos assurances

Si vous n'habitez pas dans le canton de Genève ou si vous êtes au bénéfice d'une assurance complémentaire, d'une assurance internationale ou étrangère, contactez le 022 372 63 72 pour contrôler que votre séjour sera bien couvert.

## Admission de votre enfant

Sauf en cas d'urgence, l'admission d'une ou un patient mineur est faite par sa ou son représentant légal ou par l'autorité judiciaire. Le dossier d'admission doit comporter les coordonnées des personnes exerçant l'autorité parentale ou, à défaut, des représentantes et représentants légaux nommés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.



## CHECK-LIST

### À l'admission de votre enfant, vous devez présenter pour l'enregistrement :

- ▶ la lettre de convocation (si reçue)
- ▶ sa carte d'assurance ou une garantie de prise en charge de son assurance
- ▶ une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, livret de famille ou permis de séjour pour les personnes étrangères domiciliées en Suisse)
- ▶ le numéro de décision, si l'hospitalisation est prise en charge par l'AI
- ▶ un dépôt financier ou l'attestation dudit dépôt si vous ne possédez pas une garantie totale établie par une assurance reconnue ou si les soins ne relèvent pas des prestations de base de l'assurance maladie (LAMal).

Afin de confirmer l'arrivée de votre enfant, adressez-vous au bureau des admissions hospitalières en suivant la ligne orange jusqu'au n°1 indiqué au sol. Une personne se charge de son entrée administrative et vous informe du règlement relatif à son séjour. Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 6h45 à 16h30. En dehors de ces horaires, merci de vous adresser aux urgences.

### La valise de votre enfant

La veille de l'hospitalisation, préparez avec votre enfant les objets à prendre :

- ▶ sa peluche
- ▶ ses affaires de toilette (brosse à dents, dentifrice, savon, shampoing, brosse à cheveux ou peigne), son pyjama et ses pantoufles (le linge de toilette est fourni)
- ▶ son carnet de santé et son traitement habituel.

Même pour un court séjour, votre enfant trouve un réconfort dans la présence d'objets lui rappelant la maison (peluche, jouet, photos, etc.). Évitez ceux qui sont dangereux (ciseaux, rasoir, spray, etc.).

Prévoyez également des tenues de jour en choisissant des vêtements confortables dans lesquels il ou elle se sent bien. Il ou elle peut parfois se rendre à la salle de groupe ou à l'extérieur dans le jardin, ce qui contribue à garder un rythme de vie habituel.

### **Personnel d'accueil**

Le personnel d'accueil est à votre disposition à la réception. Il vous accompagne, vous oriente et vous informe.

### **Vos valeurs**

Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur (argent, bijoux, etc.). Les enfants plus âgés peuvent amener leur téléphone portable. Selon les règles au sein de l'unité, les objets pourront être gardés par l'équipe soignante.

### **En cas de transfert**

Si votre enfant vient d'un autre établissement que les HUG, vous effectuez normalement les formalités d'admission. Si vous avez reçu une feuille de transfert, remettez-la à l'équipe soignante dès votre arrivée : elle contient les renseignements utiles à la poursuite de son traitement.

### **Confidentialité**

Vous pouvez demander à ce que la présence de votre enfant reste confidentielle et ne soit pas communiquée.






# La prise en charge

---

## Un livret pour vous renseigner

Un livret vous est remis à votre arrivée dans l'unité. Il regroupe les informations utiles à votre séjour, décrit les soins proposés, détaille le programme de chaque journée et rappelle les règles importantes au bon déroulement du séjour hospitalier et de la vie en communauté.

## Un badge pour identifier vos interlocuteurs ou interlocutrices

 médecins	 personnel pluriprofessionnel de santé
 soignants et soignantes	 support, administration et bénévoles
 aides en soins	

## Des soins personnalisés

Pour établir un projet de soins personnalisé, l'équipe médico-soignante prend en compte l'ensemble des besoins de votre enfant. L'infirmier ou l'infirmière référente vous rencontre pour mieux connaître son caractère, ses goûts et ses habitudes de vie. Elle ou il vous explique les soins envisagés pour améliorer son état de santé. Ces informations sont notées dans le dossier personnalisé pour que les autres personnes professionnelles impliquées dans sa prise en charge en prennent connaissance.

## **Des médiations thérapeutiques**

Elles consistent à proposer aux jeunes un atelier autour d'un objet (jeu, dessin) ou d'une activité (musique, danse, cuisine, radio). Le point commun à ces ateliers est l'ancrage corporel puisqu'il s'agit de se mettre « en jeu », faire de la peinture, jouer d'un instrument ou pour parler au micro.

## **Vos proches**

Un hôpital humain est un hôpital accessible : les proches, frères et sœurs, amis et amies, sont les bienvenus en accord avec l'équipe médico-soignante. Toutefois, les personnes de moins de 18 ans ne sont pas admises seules dans les unités de soins. En cas de nécessité médicale, les heures de visite peuvent être adaptées.

## **Service social**

Les assistantes ou assistants sociaux vous accompagnent et vous orientent, en cas de besoin, dans l'accomplissement de certaines démarches durant l'hospitalisation de votre enfant, afin de faciliter sa sortie. Ces personnes font le lien avec le réseau social extérieur et coordonnent les soutiens possibles dans le domaine social, juridique et administratif.

## **Interprètes**

Lorsque cela est possible, l'assistance d'un ou d'une interprète peut vous être proposée. Quelle que soit votre langue, y compris la langue des signes, l'équipe soignante peut faire appel à des personnes professionnelles formées à l'entretien médical bilingue. Elles sont tenues au secret médical et rémunérées par les HUG (pas de frais supplémentaires à votre charge).

# **Soyez partenaire** des soins

---

## **La famille, notre partenaire**

En tant que parents, vous êtes les personnes les mieux placées pour aider votre enfant durant son hospitalisation. Vous connaissez ses habitudes et son comportement, ce qui fait de vous un partenaire indispensable. Votre présence et votre investissement tout au long de l'hospitalisation le rassurent.

## **Information régulière**

La ou le médecin qui suit votre enfant vous informe sur le diagnostic, les possibilités de traitement, leurs avantages et inconvénients, les alternatives existantes, les risques éventuels, etc. Il ou elle évitera tout examen ou traitement inutile. N'hésitez pas à lui poser des questions.

## **Vocabulaire adapté**

Votre enfant, adolescent ou adolescente est informé des actes et examens nécessaires à son état de santé, en tenant compte de son âge et de ses capacités de compréhension.

## **Aidez-nous à lutter contre la douleur**

La prise en charge de la douleur est une priorité. N'hésitez pas à dire à l'équipe s'il ou elle se plaint ou a des réactions inhabituelles.

## **Sécurité médicamenteuse**

À votre arrivée, l'équipe médico-soignante vous demande si votre enfant suit un traitement. Qu'elle soit prescrite ou non par votre médecin, n'hésitez pas à signaler toute prise médicamenteuse ainsi que le recours à la phytothérapie. L'objectif est d'éviter une interruption inappropriée ou une erreur concernant les doses, les formes galéniques (comprimé, gélule, crème, collyre, etc.) ou les modalités d'administration (prise orale, injection, spray nasal, etc.). Cela permet aussi de vérifier la présence d'interactions entre les médicaments.

Pendant votre séjour hospitalier, l'équipe vous informe lors de toute nouvelle prescription pour prévenir les erreurs médicamenteuses. À votre sortie, les traitements et leur durée sont précisés et une carte de traitement peut vous être remise.

## **Appliquez l'hygiène des mains**

Pour protéger votre enfant des infections, dites-lui de se laver les mains :

- ▶ avant et après les repas
- ▶ après utilisation d'un mouchoir
- ▶ lorsqu'il quitte sa chambre pour un examen, etc.
- ▶ lorsqu'il regagne sa chambre.

# Qualité et sécurité

---

## Votre bracelet d'identité

Dès son admission, votre enfant reçoit un bracelet avec son nom, prénom, sexe et date de naissance, à mettre à son poignet. Ce bracelet contribue à la sécurité des soins, car il aide à contrôler son identité lorsqu'il reçoit un traitement ou fait un examen.

Au cours du séjour, son identité est souvent vérifiée. Le personnel soignant lui demandera de dire son nom, son prénom et sa date de naissance.

## Mesures d'hygiène particulières

Pour la sécurité de votre enfant, les membres de l'équipe médico-soignante se désinfectent régulièrement les mains en les frictionnant avec une solution hydro-alcoolique.

Le port du masque peut découler de mesures institutionnelles ou individuelles. Selon la situation, d'autres mesures peuvent être prises comme le port d'une blouse ou de gants. Ces mesures sont signalées par une étiquette rouge placée sur la porte de la chambre et sur le lit. Certaines consignes s'appliquent également à lui et à ses proches lui rendant visite.

# Votre confort

---

## Bénévoles

Ces personnes sont reconnaissables à leur badge et viennent quotidiennement dans le service (consultez le tableau des présences).

## Courrier

Pour recevoir du courrier, votre expéditeur ou expéditrice doit indiquer :

M. ou Mme ..., Unité X, en indiquant l'adresse suivante : HUG, Maison de l'enfance et de l'adolescence, Bld de la Cluse 26, 1211 Genève 14

## Espace vert

Ouvert aux enfants et à leurs parents, le jardin offre un environnement apaisant pour retrouver le calme et le plaisir de s'aérer. Ce lieu de détente propose des bancs et deux tables de ping-pong.



## Information santé

Des brochures et des vidéos vous informent et vous aident à mieux gérer votre maladie. Découvrez-les sur ➤ [www.hug.ch/enfants-ados/conseils-infos-sante](http://www.hug.ch/enfants-ados/conseils-infos-sante) et sur la web TV des HUG

➤ [www.youtube.com/KIOSKVIDEOHUG](http://www.youtube.com/KIOSKVIDEOHUG)

L'actualité des HUG est aussi sur les réseaux sociaux :

 @hopitaux.universitaires.geneve

 @hug\_ge

 HUG - Hôpitaux Universitaires de Genève

## Lunettes ou lentilles de contact

Si votre enfant porte des lunettes ou des lentilles de contact, prévoyez de prendre avec vous les produits nécessaires à leur entretien et les étuis pour les ranger.

## Objets perdus

Veuillez signaler toute perte d'objet à l'équipe soignante.

## Plantes et fleurs

Pour des raisons d'hygiène, les plantes en terre sont interdites dans les chambres. Cette mesure ne concerne pas les fleurs coupées.

## Wi-Fi

Vous pouvez accéder partout gratuitement à Internet en vous connectant au réseau ((o))HUG-Public.

# Votre sécurité

---

## Agents et agentes de sécurité et de surveillance

Ces personnes sont reconnaissables à leur uniforme (pull bleu et pantalon beige). Elles participent, 24 heures sur 24, au contrôle d'accès de l'hôpital et à la sécurité générale des lieux. En cas de besoin, adressez-vous au personnel soignant de votre unité.

## Sécurité incendie

En cas de feu, informez tout de suite le personnel du service et respectez les instructions données sur le comportement à avoir en cas d'incendie. Les consignes de sécurité sont affichées dans chaque service et tout le bâtiment est équipé d'un dispositif de détection d'incendie.



# Vos droits

---

## Une information claire

En tant que parents, vous avez le droit d'être informés sur :

- ▶ l'état de santé de votre enfant : investigations, traitements, caractère d'urgence, conséquences et risques par rapport aux différentes prises en charge ainsi que les conséquences prévisibles en cas d'un refus de votre part
- ▶ les frais d'hospitalisation
- ▶ la garantie de remboursement de la prise en charge par l'assurance de base obligatoire.

N'hésitez pas à poser des questions afin de décider en toute connaissance de cause. Sur demande, un résumé écrit des explications vous est fourni. Vous pouvez aussi prendre un second avis auprès d'une ou un médecin extérieur à l'hôpital.

Vous avez aussi le droit de renoncer à recevoir de l'information et devez dans ce cas l'exprimer de manière claire.

## Un consentement libre et éclairé

En tant que parents partenaires de la prise en charge, vous pouvez :

- ▶ prendre des décisions concernant la santé de votre enfant
- ▶ donner un consentement libre et éclairé, et le retirer quand vous le souhaitez
- ▶ avoir accès à l'ensemble des informations concernant sa santé
- ▶ avoir un accès direct, ou par l'intermédiaire d'une ou un médecin, à son dossier médical.



## INFO

Pour en savoir plus sur vos droits, consultez la brochure *L'essentiel sur les droits des patients* éditée par le canton de Genève



Votre enfant a le droit de recevoir lui aussi une information et de participer à la prise de décision selon son degré de maturité. Il ou elle peut ainsi :

- ▶ donner ou pas son consentement
- ▶ s'opposer à l'information des titulaires de l'autorité parentale sur son état de santé
- ▶ demander à ce que ses parents n'aient accès au dossier médical que par l'intermédiaire d'une ou un médecin.

## Espace médiation: lieu d'écoute et de dialogue

Si vous rencontrez des difficultés de communication pendant l'hospitalisation, l'Espace médiation :

- ▶ offre la possibilité de les exprimer
- ▶ facilite la communication et permet de renouer le dialogue avec l'institution
- ▶ rapproche vos préoccupations de celles des professionnels et professionnelles de santé par une meilleure information et une connaissance réciproque
- ▶ sensibilise le personnel médico-soignant à votre vécu hospitalier
- ▶ vous implique dans l'amélioration de la qualité des soins.

Ce lieu d'écoute et de dialogue est également ouvert à vos proches.

➤ [www.hug.ch/mediation](http://www.hug.ch/mediation)

## Soutien spirituel

Les HUG disposent d'un service d'accompagnement spirituel et religieux. Sur demande, les aumôneries vous proposent un accompagnement respectueux de vos besoins spirituels et de votre

religion ou ceux de vos proches. Il comprend une présence et une écoute active sous forme de visites et d'entretiens ainsi que des services religieux et des rituels. Vous pouvez, en tout temps, vous adresser au personnel soignant pour rencontrer une ou un aumônier accompagnant spirituel, que vous soyez croyante, croyant ou non.

### **Confidentialité**

Toutes les informations que vous confiez au personnel médico-soignant sont protégées par le secret professionnel. Celui-ci n'a pas le droit de fournir de renseignements à d'autres personnes ni de les laisser consulter le dossier de votre enfant sans votre accord ou le sien (s'il est capable de discernement).

### **Votre accès au dossier HUG**


Si vous voulez consulter le dossier médical de votre enfant aux HUG, que lui-même souhaite le faire ou si vous désirez qu'une ou un professionnel de santé extérieur aux HUG le fasse, une demande peut être adressée à son médecin hospitalier. Il ou elle est à disposition si vous souhaitez des explications sur son contenu. Vous pouvez demander une copie des pièces du dossier.

### **Recours au Conseil d'éthique clinique**

La prise en charge médicale de votre enfant peut susciter des questions éthiques ou morales. Le personnel soignant de votre unité peut, si besoin, demander l'avis du Conseil d'éthique clinique des HUG. Vous pouvez, ainsi que vos proches, également saisir cette instance.



## LE SAVIEZ-VOUS

Si vous souhaitez ouvrir un dossier électronique pour votre enfant, rendez-vous sur  [www.cara.ch](http://www.cara.ch) ou contactez le Bureau des outils numériques des HUG au 079 553 77 07.

### **Consentement pour les études cliniques**

En tant qu'hôpital universitaire, les HUG mènent de nombreuses études cliniques. Elles visent à améliorer l'efficacité, la qualité et la sécurité des traitements. En cas de proposition à participer à une étude déterminée, vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

### **Consentement général pour la recherche**

Dans le but de contribuer au progrès de la recherche, vous pouvez donner votre consentement pour la réutilisation des données liées à la santé de votre enfant et de ses échantillons biologiques. Ses données peuvent être mises à la disposition de la communauté scientifique, après accord de la Commission cantonale d'éthique de la recherche, sous forme codée (non identifiable) pour respecter le principe de confidentialité. Cet accord n'entraîne aucun acte médical supplémentaire et vous pouvez révoquer votre consentement en tout temps.

### **Sous-traitance d'examens médicaux**

Certains examens nécessitent de faire appel à des sous-traitants spécialisés, notamment des laboratoires. Le cas échéant, les données de votre enfant seront transmises au sous-traitant en question. L'équipe médico-soignante reste à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir à ce propos.

# Vos responsabilités

---

## Respect d'autrui et du matériel

Merci de respecter le personnel ainsi que les autres patients, patientes et leur entourage. Toute violence verbale ou physique est interdite et peut faire l'objet de poursuites pénales. Le matériel de l'hôpital mis à votre disposition est sous votre responsabilité. Prenez-en soin. Les frais liés à des dégradations volontaires sont à votre charge. Vous restez par ailleurs responsable des effets personnels et valeurs que vous conservez auprès de vous.

## Discrétion et tranquillité

Afin de privilégier le repos de votre enfant, les visites sont organisées selon les activités de soins et après discussion avec l'équipe médico-soignante.



## Hôpital non fumeur

Tous les locaux à l'intérieur des bâtiments, y compris les balcons et la terrasse de la cafétéria, sont non fumeurs. Cette interdiction concerne également la cigarette électronique. Fumer ou vapoter à moins de dix mètres des portes et des fenêtres n'est pas autorisé. Il existe des abris extérieurs destinés aux fumeurs et fumeuses situés à quelques pas des entrées.

La consommation d'alcool, de cannabis ou de substances illicites est interdite à l'intérieur de l'hôpital.

## Photos et vidéos

Il n'est pas autorisé de prendre des photos ou vidéos des autres personnes hospitalisées et du personnel médico-soignant. Tout enregistrement sonore ou d'image lors d'un soin est également interdit.

# Votre sortie

---

## Préparation au retour à la maison

Des entretiens sont prévus tout au long du séjour pour préparer le retour à domicile de votre enfant et vous donner des conseils.

## Le date de départ de votre enfant

Elle est fixée en accord avec votre médecin. Cette sortie est préparée avec vous afin de faciliter votre retour à la vie quotidienne.



## CHECK-LIST

### Avant de quitter l'hôpital, assurez-vous de recevoir :

- ▶ un avis de sortie
- ▶ un certificat médical ou arrêt de travail (si besoin)
- ▶ une carte indiquant votre traitement
- ▶ une ordonnance (si besoin)
- ▶ une prescription pour des soins à domicile (si besoin)
- ▶ un rendez-vous de suivi auprès de votre pédiatre ou à l'hôpital.

## **Sortie contre avis médical**

Votre enfant peut quitter l'hôpital en tout temps. Si, après avoir pris connaissance des risques encourus, vous prenez cette décision contre l'avis médical, vous en supportez la responsabilité. Dans certaines circonstances, l'équipe médicale a la possibilité de s'opposer à la demande de sortie. Vous seriez informés, le cas échéant, de vos droits ainsi que de ceux de votre enfant.

## **Votre lettre de sortie**

Un rapport médical est adressé au médecin traitant ou traitante ou à son pédiatre sous la forme d'une lettre de sortie. Vous pouvez en demander une copie.

## **Conseils**

Avant de quitter l'hôpital, n'oubliez pas de récupérer :

- ▶ ses affaires personnelles
- ▶ les documents que vous avez apportés
- ▶ ses médicaments personnels si vous les avez donnés au personnel soignant.

## **Soins à domicile**

Vous pouvez bénéficier d'aide et de soins à domicile pour votre enfant, adolescent, adolescente ou votre famille. Une ou un assistant social ou un ou une infirmière vous facilite les démarches selon votre lieu de domicile (Genève, France voisine).

# Facturation

---

## Tarifs

Votre assurance maladie prend en charge votre séjour tant qu'une hospitalisation est justifiée par votre état de santé. Si votre assurance dépend du régime suisse de l'assurance maladie, une participation de 10% des frais est à votre charge, jusqu'à un maximum de 350 francs par année civile, déduction faite de votre franchise annuelle.

## Information à l'assurance

À la fin de votre séjour aux HUG, le diagnostic concernant votre enfant apparaît sur la facture sous la forme d'un code. Si vous ne souhaitez pas que votre assureur ait connaissance de ce code diagnostique, vous devez le dire à la ou au médecin qui suit votre enfant à l'hôpital. Le code sera alors transmis à la ou au médecin-conseil de votre assurance et il ne figurera pas sur la facture envoyée à votre assurance.




# Informations

## pratiques


---

### Maison de l'enfance et de l'adolescence

Boulevard de la Cluse 26, 1205 Genève

 022 372 48 00

 [www.hug.ch/enfants-ados](http://www.hug.ch/enfants-ados)

 Tram n° 12 et 18, arrêt « Augustins »  
Bus n° 91, arrêt « Maternité-Pédiatrie »  
Bus n° 7, arrêt « Pédiatrie »  
Léman Express, arrêt « Genève-Champel »

 Lombard, H-Cluse (accessibles pour les personnes à mobilité réduite) 7j/7 et 24h/24

 Accueil: lu-ve, 7h30-20h


 Les visites sont à organiser avec le personnel médical.

 Café La Maison: lu-ve, 9h-16h

### Animations

À l'hôpital, la vie continue pour votre enfant ! Artopie propose des activités artistiques et culturelles aux personnes suivies à la MEA. Ce programme de la Fondation Convergences offre des moments de respiration, stimule l'imaginaire et favorise les rencontres.

Pour informations et inscriptions :

 [www.fondationconvergences.ch](http://www.fondationconvergences.ch)

## Affaires personnelles

L'hôpital fournit le linge de toilette. Par contre, vous devez apporter les affaires personnelles de votre enfant (brosse à dents, pantoufles, peluche, etc.).

## Chambres

Les chambres sont individuelles ou à deux lits. Selon les besoins liés à sa prise en charge, votre enfant peut changer de chambre.

## Espace médiation

Les médiateurs et médiatrices sont joignables au ☎ 022 372 22 28 (en cas de répondeur, laissez vos coordonnées et nous vous recontacterons dans les plus brefs délais) ou à l'adresse [mediation@hug.ch](mailto:mediation@hug.ch)  
Entretien sur rendez-vous.

## Garderie Tom Pouce

Pendant que vous restez avec votre enfant, ses frères et sœurs peuvent patienter à la garderie Tom Pouce de la Maternité (bd de la Cluse 30, étage 0). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h et accueille les enfants de 1 à 10 ans dans la mesure des disponibilités pour une durée maximale de trois heures. ☎ 022 372 43 99

## Hébergement pour les parents

Pour la famille accompagnante (parents, frères et sœurs) n'habitant pas Genève, un logement temporaire est mis à disposition, à proximité de la Maison de l'enfance et de l'adolescence, par la Fondation en faveur des enfants Ronald McDonald.

## **+** **INFO**

Votre enfant est malade ?  
Fièvre à 40°C ? Peine à respirer ?  
Des boutons partout ? Réponses sur  
➔ [www.monenfantestmalade.ch](http://www.monenfantestmalade.ch)

Pour loger dans une des deux maisons, 20 francs par nuit sont demandés.

📞 022 372 86 01

➔ [www.ronaldmcdonald-house.ch](http://www.ronaldmcdonald-house.ch)

### **Jardin**

Le jardin est accessible, en accord avec l'équipe médico-soignante, du lundi au vendredi de 7h30 à 20h. C'est un lieu non-fumeur. Dans cet espace, vous trouvez des bancs, deux tables de ping-pong et la terrasse du Café La Maison où un choix de petite restauration est à disposition.

### **Repas**

Votre enfant prend ses repas en fonction du programme de son unité. Chaque jour, il choisit ce qu'il veut manger le lendemain en fonction de ses goûts et de ses préférences.

### **Suivi scolaire**

En fonction de la durée du séjour, des enseignants et enseignantes du Département de l'instruction publique peuvent assurer le suivi scolaire de votre enfant.

### **Visites**

La fréquence et les lieux de visite varient en fonction du programme de soins de votre enfant. Les visites sont organisées conjointement avec l'équipe médico-soignante.

Fondation  
privée des

**HUG**

GRÂCE À SES DONATEURS ET DONATRICES, LA FONDATION  
PRIVÉE DES HUG SOUTIENT DES PROJETS INNOVANTS ET  
AMBITIEUX AFIN DE FAVORISER :

## LE BIEN-ÊTRE DES PATIENTES ET PATIENTS



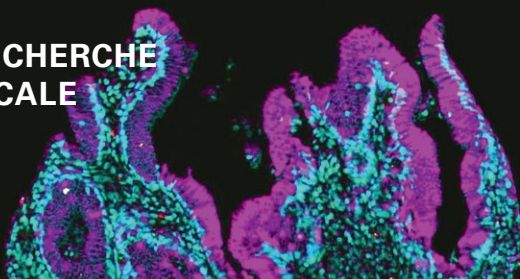
© HUG

## LA QUALITÉ DES SOINS



© Julien Gregorio

## LA RECHERCHE MÉDICALE



© Valentine Du Bois/ILG-lab

L'EXCELLENCE  
MÉDICALE  
POUR VOUS,  
GRÂCE À VOUS.

[www.fondationhug.org](http://www.fondationhug.org)  
+41 (0)22 372 56 20  
Email: [fondation.hug@hug.ch](mailto:fondation.hug@hug.ch)

### POUR FAIRE UN DON

**Par virement bancaire:**  
Fondation privée des HUG  
BCGE c/c Entreprises  
IBAN CH51 0078 8000 0509 7631 6  
BIC (Swift): BCGECHGGXXX  
N° de clearing: 788

**Par TWINT:**  
Scannez ce QR-code  
directement dans votre  
application TWINT

